

24/06/10

« L'éducation doit rester prioritaire »

Ce soir, à 18 h 30, se tient une réunion publique à la salle des fêtes pour défendre le maintien de La Verpillière en RRS (réseau de réussite scolaire). Patrick Matray, adjoint chargé de l'enfance et de l'éducation, s'explique.

>> Pourquoi organisez-vous cette réunion ?

Parce que l'éducation doit rester prioritaire à La Verpillière. Nous avons appris par Mme l'inspectrice d'académie la remise en cause du classement en « éducation prioritaire », ex Zep/Rep

appelé aujourd'hui RRS à compter de la rentrée 2011. Cette décision émanant du ministère de l'éducation nationale est lourde de conséquences pour l'ensemble des acteurs et partenaires socio-éducatifs de notre commune.

>> Quels avantages la commune a tiré de son classement en Zep ?

La Verpillière a été classée en zone d'éducation prioritaire au milieu des années quatre-vingt dix, selon des critères précis faisant apparaître des difficultés d'ordre social, économique et culturel. Depuis,

l'implantation d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile n'a fait que renforcer cette appartenance. Être en RRS permet l'obtention de moyens supplémentaires qui aident à la réussite des élèves : des effectifs limités par classe, la possibilité de scolariser des enfants dès 2 ans en maternelle, du personnel supplémentaire, des moyens financiers pour la santé, la culture, le sport et la citoyenneté. Parmi les actions menées ces dernières années grâce au classement en REP, on peut citer l'école ouverte, les semaines du goût, de la civilité, du

développement durable, les liaisons collège-écoles, le cross du collège, l'existence même des classes sport, les ateliers de pratique artistique et culturelle...

>> Quels sont les critères de sélection pour demeurer en RRS ?

Ces critères relèvent de données statistiques sur les origines socio-professionnelles des familles, le nombre de boursiers. Le fait que le collège ait sensiblement remonté ses taux de réussite au DNB (brevet) le pénalise. La donne a changé aussi en changeant le champ des ter-

ritoires en RRS prenant en compte non la commune mais le secteur de recrutement du collège. Pour Anne Frank, les élèves sont issus de 4 communes dont les 3 plus résidentielles représentent 50 % de l'effectif.

Concrètement, ce déclassement fera perdre plusieurs classes dans les écoles et au collège, et pénalisera la commune qui souhaite entrer dans le dispositif CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) de la politique de la Ville qui peut apporter des moyens importants aux projets éducatifs et sociaux. »



Patrick Matray, adjoint chargé de l'Éducation, organise une réunion publique ce soir